

# Les participations financières de la Wallonie sont opaques

■ La Cour des comptes pointe que des montants élevés ne sont pas repris dans le budget.

Dans un rapport publié mercredi, la Cour des comptes épingle le flou important qui règne autour des participations financières de la Région wallonne. Ces participations recouvrent des investissements dans des organismes publics ou des entreprises privées. Des investissements qui sont faits soit directement, soit via des missions déléguées – c'est-à-dire des enveloppes de financement d'entreprises demandées au gouvernement par les outils financiers publics wallons comme la Sogepa, la Spaque, la Société régionale d'investissement de Wallonie ou la Sowalfin. Le problème ne date pas d'hier. La Cour avait déjà constaté les mêmes manquements en 2013, rappelle-t-elle.

La Wallonie ne recense pas exhaustivement et n'opère aucun suivi centralisé de ses participations financières, souligne la Cour des comptes, qui indique que les informations disponibles sont *"très lacunaires en termes d'exhaustivité et d'exhaustivité"*. Fin 2017 en effet, le montant inscrit dans le bilan de la Région représentait moins de 8,4% de la valeur des participations qu'elle détenait réellement, soit 611 millions d'euros au lieu de 7,4 milliards.

Et encore, comme il n'y a aucun inventaire détaillé, le montant ne peut même pas être justifié, est-il écrit dans le rapport. De plus, la somme ne tient pas compte des participations financières réalisées via des missions déléguées au gouvernement wallon.

Il est donc impossible d'évaluer avec précision le portefeuille de la Région. La Wallonie contrevient ainsi aux réglementations régionales et européennes qui rendent obligatoire l'inscription des opérations liées aux participations financières dans la comptabilité budgétaire des États.

**Plus de 5 milliards d'euros non rapportés**

Elle est également incapable de faire un rapportage complet auprès des instances européennes et communi-

que un montant de participations qualifié par la Cour des comptes de *"fortement sous-estimé"* à l'autorité nationale de statistiques. Au total, ce seraient quelque 5,4 milliards d'euros qui ne seraient pas rapportés à l'Institut des comptes nationaux, selon l'estimation de la Cour des comptes.

Ce manque de transparence pourrait présenter un risque pour les finances régionales, avertit-elle. Les résultats et dettes de 64 des 66 participations de la Wallonie dans des organismes publics (la Sofico qui gère les chantiers autoroutiers, les Sociétés wallonnes des aéroports, du logement, du transport, etc., qui représentent un quart des participations actives) sont repris dans le déficit et la dette publique de la Région. Il n'en va pas de même pour tous les bilans liés au financement d'entreprises privées ou d'organismes publics n'appartenant pas au périmètre de consolidation de la Wallonie: sociétés de logements sociaux, circuit de Spa Francorchamps et Grand Prix de Formule 1, Dexia, coopératives agricoles, etc., pour lesquels la Région, au sens du Code des sociétés, n'est pas tenue de consolider les résultats. Pour faire simple, les liens entre les sociétés et la Région ne sont pas suffisamment étroits pour être repris dans le bilan consolidé.

La valeur de ces participations s'élevait, fin 2017, à 1,16 milliard d'euros.

*"Le risque réside principalement dans d'éventuelles faillites, auquel cas la Région devrait enregistrer la perte totale de sa participation dans ses comptes économiques et budgétaires, ou dans la nécessité de devoir à nouveau intervenir dans le capital de sociétés en difficultés financières. [...] Les dividendes versés à la Région pourraient décroître"*, signalent les auteurs du rapport.

La Cour des comptes a questionné l'administration wallonne et le ministre-Président en affaires courantes Willy Borsus (MR) sur l'opacité des comptes régionaux. Le directeur du SPW Budget confirme que les missions déléguées ne figurent pas au bilan de la Région wallonne et répond qu'*"un dialogue entre la direction de la comptabilité patrimoniale et la cellule d'informations financières a été entamé"*

*afin de partager l'information relative aux dernières données collectées dans le cadre du rapportage à l'Institut des comptes nationaux".*

#### **L'outil informatique n'est pas disponible**

Willy Borsus, pour sa part, s'est dit "favorable à l'élaboration d'un inven-

*taire exhaustif des participations et à leur comptabilisation dans les comptes de la Région", tout en pointant l'impossibilité de le faire intégralement tant que "la nouvelle solution informatique comptable (Wbfin, dont le décret relatif date de 2017, Ndlr) ne sera pas disponible".*

# 8,4%

#### **Valeur des participations**

La Wallonie n'a inscrit dans son bilan que cette fraction de ses participations, soit 611 millions d'euros au lieu de 7,4 milliards.